



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Distribution

Question écrite n° 50763

Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le service public de l'eau. Les benefices des societes de distribution d'eau pour l'exercice 1996 viennent d'etre rendus publics. La Lyonnaise des eaux realise un resultat net de 1,35 milliard de francs, en hausse de 49 %, tandis que celui de la Generale des eaux s'eleve a 1,95 milliard de francs. Mais, dans le meme temps, certains rapports cherchent a convaincre l'opinion que la necessaire mise a niveau des equipements relatifs a l'eau entrainera une hausse ineluctable du prix de l'eau pour les usagers. Ne revient-il pas d'abord, avant toute augmentation de prix pour les utilisateurs, a ces societes de financer les investissements en question a partir de leurs importants benefices ? Les dirigeants de ces entreprises sont-ils fondees a demander le paiement de l'amelioration des conduits par les consommateurs, quand eux-memes utilisent les profits tires de leurs concessions de service public dans des placements exterieurs, hier l'immobilier, aujourd'hui la communication et les medias. L'argent tire du service public de l'eau doit aller a l'amelioration du service public de l'eau. Certaines regions, comme la Bretagne, doivent renoncer a boire de l'eau du robinet en raison du fort taux de nitrate. Les compagnies des eaux ne doivent-elles pas supporter le cout de la denitrification ? Elle souhaite savoir si le ministre compte obliger ces compagnies a employer dans des investissements utiles au consommateur les profits realises dans le service public de l'eau. Elle souhaite savoir quelles contraintes seront imposees a ces compagnies en terme de controle des prix.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50763

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1994